

# TRAITER LES DÉCHETS SELON LEUR NATURE

Plutôt qu'incinérer les ordures ménagères résiduelles\* en l'état, le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII prévoit de les trier **1** mécaniquement pour les traiter selon leur composition et ainsi mieux les valoriser.

Leur part fermentescible sera isolée, méthanisée **2**, puis transformée en compost **3**.

Les autres matières recyclables (métaux, bouteilles plastiques, ...) qui n'ont pas été jetées dans les bacs de collecte sélective et qui se trouvent là seront également récupérées en vue d'être réutilisées **4** dans la fabrication de produits **5**.

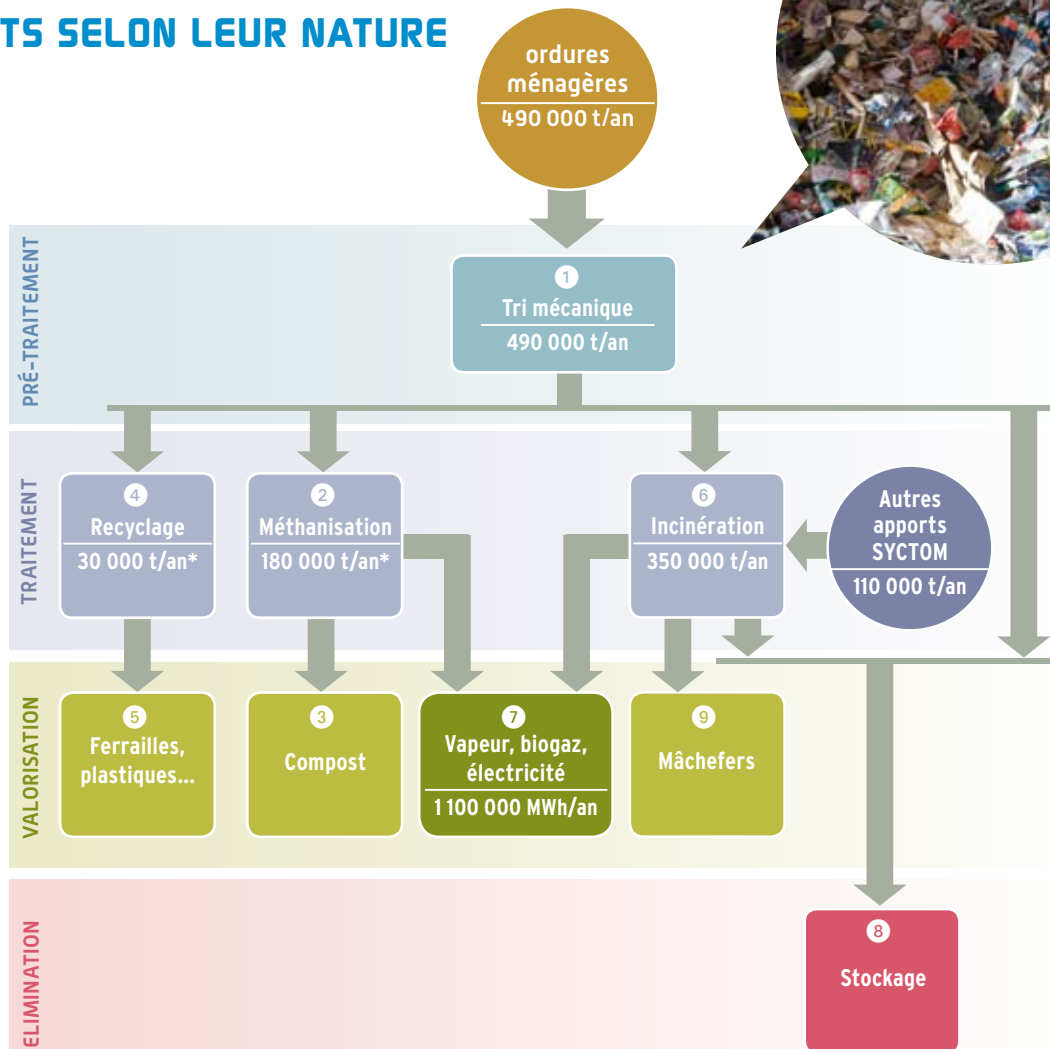
Seule la fraction combustible résiduelle\*, à haut pouvoir calorifique, sera incinérée **6**.

Les déchets méthanisés et incinérés seront valorisés en énergie **7**.

Seuls les déchets ultimes (cailloux, céramique, résidus d'épuration des fumées d'incinération) seront envoyés en centres de stockage **8**.

Les mâchefers\* **9** seront expédiés dans des centres de traitement en vue d'être valorisés dans le secteur des travaux publics.

Le centre est appelé à traiter 600 000 tonnes de déchets ménagers par an : 490 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles\* produites sur le périmètre de collecte d'Ivry-Paris XIII et 110 000 tonnes de fraction combustible résiduelle\* provenant des centres de tri-valorisation organique du SYCTOM à Romainville/Bobigny et Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-bois.



\*Valeurs moyennes arrondies issues des études de faisabilité